

Parc national des Pyrénées

Orientation 31: Préserver les équilibres entre les espèces sauvages et les activités humaines

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

• MESURES DE COHABITATION

[...]

- Suivre les équilibres entre faune sauvage et écosystèmes forestiers et anticiper les dégâts écologiques et économiques éventuels (notamment du cerf) ;

[...]

Contributions attendues des communes

- Relayent l'information, auprès des habitants et des socio-professionnels, les possibilités de mise en œuvre d'action limitant les interactions entre la faune sauvage et les activités économiques ;

- Réalisent les plans de circulation des véhicules motorisés en espaces naturels.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Réalise les constats et les indemnités des dégâts d'ours ;

- Participe à la mise en œuvre du plan d'action sur le vautour ;

- Travaille en concertation avec les partenaires ;

- Participe à la veille écologique sur les grands prédateurs, du sanglier, du cerf et du vautour fauve ;

- Participe à la veille sanitaire de la faune sauvage ;

- Soutient la mise en œuvre d'actions limitant les interactions entre la faune sauvage et les activités humaines ;

- Apporte un appui technique aux communes pour la réalisation des plans de circulation.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, ONCFS, ONF, DREAL, DDT, DDTM, chambres d'agriculture, Institution patrimoniale du Haut-Béarn, CRPF, Syndicat de la propriété forestière, Direction départementale de la protection des populations des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, groupes techniques, cabinets et experts vétérinaires, Réseau SAGIR de surveillance sanitaire de la faune sauvage, laboratoires départementaux d'analyses, associations de protection de la nature, GDS, groupements de défense contre les organismes nuisibles, fédérations départementales de chasses, laboratoires départementaux d'analyse, ACCA, AICA, Commissariat de massif des Pyrénées, sociétés de chasse...

Parc national des Pyrénées

Page 133 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2342

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:00